

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Numéro de la feuille de données de sécurité 45712N-FR  
Code du produit 45712N  
Nom du produit Pure Eze Mold Release Aerosol

Synonymes Slide Pure Eze  
Severely Hydrotreated Paraffinic White Oil

Formule 53374

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Démoulage industriel

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur**  
Slide Products Inc.  
430 S. Wheeling Road  
Wheeling, IL 60090 USA

### Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Point de contact Slide Products: 1-847-541-7220  
Adresse électronique info@slideproducts.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Nombre d'appel d'urgence INFOTRAC 1-352-323-3500 (Internationale)  
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) no 1272/2008

Aérosols inflammables	Catégorie 2
-----------------------	-------------

**Classification selon la directive 67/548/CEE**  
*Texte intégral des phrases R; voir la section 16*

**Code(s) R**  
R10

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la Réglementation (CE) no 1272/2008 [CLP].

**Mot indicateur**

Avertissement

**Mentions de danger**

H223 - Aérosol inflammable

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

**Conseils de prudence - UE (§28, 1272/2008)**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition

P251 - Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

**2.3. Autres dangers****Dangers généraux**

Aucun connu

**Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS****3.2. Mélanges**

Nom chimique	No EC	No. CAS	% en poids	Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Dimethyl ether	Present	115-10-6	55-65	Flam. Gas 1 (H220) Press. Gas	Non déterminé
1,1 difluoroethane	Present	75-37-6	30-40	Non déterminé	Non déterminé
Mineral Oil	Present	8042-47-5	1-7	Non déterminé	Non déterminé

**Texte intégral des phrases H et EUH; voir la section 16****Renseignements supplémentaires**

Les substances qui ne remplissent pas les critères de classification sont inclus afin de fournir une divulgation complète du produit

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq$  à 0,1 %

(Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), Article 59)

**Section 4 : PREMIERS SOINS****4.1. Description des premiers recours****Contact avec les yeux**

Rincer à fond avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières. Appeler immédiatement un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver à l'eau et au savon.

**Inhalation**

Déplacer à l'air frais.

**Ingestion**

Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Symptômes d'inhalation peuvent inclure des maux de tête et des étourdissements. Nausée. Pulvérisation concentré peut causer le gel de la zone de la peau. Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes au médecin** Traiter en fonction des symptômes.

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction****Agents extincteurs appropriés**

Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Non déterminé.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 120 °F. > Extension de la flamme de 18 pouces, tel que déterminé par le test de projection d'aérosol de flamme (paragraphe 191.15).

**Produits de combustion dangereux**

Le fluorure d'hydrogène et d'autres composés fluorés.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions personnelles**

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Pour les intervenants d'urgence**

Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

**6.2. Précautions pour le protection de l'environnement**

Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de confinement**

Retirer le contenant qui fuit à l'extérieur de site d'élimination. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

**Méthodes de nettoyage**

Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

## Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils sur la manutention sécuritaire

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne laissez pas tomber, percer, ni incinérer. Ne pas vaporiser sur les planchers.

#### Considérations générales sur l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions d'entreposage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger de la lumière directe du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) particulière(s)

Démoulage industriel.

#### Méthodes de gestion des risques (MGR)

Les renseignements requis sont donnés dans la présente fiche signalétique.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Threshold Limit Value: 1000 ppm.

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Dimethyl ether 115-10-6	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 500 ppm STEL: 958 mg/m <sup>3</sup> TWA: 400 ppm TWA: 766 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 8000 ppm Ceiling / Peak: 15200 mg/m <sup>3</sup>
Mineral Oil 8042-47-5					TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling / Peak: 20 mg/m <sup>3</sup>
Component	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Dimethyl ether 115-10-6 ( 55-65 )	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 1500 mg/m <sup>3</sup> TWA: 950 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 2000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Dimethyl ether 115-10-6	STEL 2000 ppm STEL 3820 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm TWA: 1910 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1910 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 200 ppm TWA: 384 mg/m <sup>3</sup> STEL: 250 ppm STEL: 480 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3000 ppm STEL: 5760 mg/m <sup>3</sup>

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ingénierie

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Soins de la vue appropriée est nécessaire dans toutes les activités industrielles.

##### Protection des mains

Gants de protection ne sont pas tenus, mais recommandé.

<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements de protection appropriés.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

## Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Aérosol	<b>Odeur</b>	pas d'odeur
<b>Aspect</b>	Effacer huileux, liquide, incolore	<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Non déterminé
<b>Couleur</b>	Incolore		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	Non déterminé	
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	< -29 °C / <-20 °F	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	Indisponible	
<b>Point d'éclair</b>	N'est pas applicable	
<b>Taux d'évaporation</b>	Indisponible	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	aérosol inflammable	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limites d'inflammabilité supérieure</b>	Non déterminé	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Non déterminé	
<b>Pression de vapeur</b>	nul	
<b>Densité de vapeur</b>	Indisponible	(Air=1)
<b>Densité relative</b>	0.81	(Eau = 1)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Nil	
<b>Solubilité(s)</b>	Non déterminé	
<b>Coefficient de partage</b>	Non déterminé	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé	
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé	
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé	

### 9.2. Autres informations

<b>Densité</b>	Poids par gallon: 6.79
----------------	------------------------

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Pas réactif dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

#### **Polymérisation dangereuse**

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

#### **Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

### 10.4. Conditions à éviter

Haute chaleur et des flammes.

**10.5. Matières incompatibles**

Métaux alcalino-terreux en poudre ou.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Le fluorure d'hydrogène et d'autres composés fluorés.

**Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Renseignements sur le produit****Contact avec les yeux** Éviter le contact avec les yeux.**Contact avec la peau** Éviter le contact avec la peau.**Inhalation** Ne pas inhaler.**Ingestion** Ne pas avaler.**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH**

Inhalation

Vapeur 514.20

Unités mg/l

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Dimethyl ether			= 308.5 mg/L ( Rat ) 4 h
1,1 difluoroethane			= 977 g/m <sup>3</sup> (mouse) 2h
Mineral Oil	> 5000 mg/kg ( Rat )		

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non classé.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Non classé.**Sensibilisation** Non classé.**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non classé.**Cancérogénicité** Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.**Toxicité pour la reproduction** Non classé.**STOT - exposition unique** Non classé.**STOT - exposition répétée** Non classé.**Danger par aspiration** Non classé.**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

## Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'élimination.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Mineral Oil		10000: 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> mg/L LC50	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Non déterminé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage
Dimethyl ether	-0.18
Mineral Oil	>6

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### **Mobilité**

Non déterminé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non déterminé.

### 12.6. Autres effets néfastes

Non déterminé.

## Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets des résidus / produits non utilisés** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

**Emballages contaminés** Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

## Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### **Remarque**

S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales Sur la base de la taille du paquet, le produit peut être admissible à l'exception quantité limitée

#### IMDG

14.1 N° ID/ONU UN1950  
14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols  
14.3 Classe de danger 2.1

#### RID

14.1 N° ID/ONU UN1950  
14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols  
14.3 Classe de danger 2.1

#### ADR

14.1 N° ID/ONU UN1950  
14.2 Nom officiel d'expédition Aérosols  
14.3 Classe de danger 2.1

**OACI (air)**

14.1 N° ID/ONU	UN1950
14.2 Nom officiel d'expédition	Aerosols, inflammable
14.3 Classe de danger	2.1

**IATA**

14.1 N° ID/ONU	UN1950
14.2 Nom officiel d'expédition	Aerosols, inflammable
14.3 Classe de danger	2.1

**Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Union européenne**

Prendre note de la directive 98/24/CE sur la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations ou restriction d'utilisation :**

Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une autorisation (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XIV) Ce produit ne contient pas de substances candidates soumises à une restriction (Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

Non applicable

Ozone-depleting substances (ODS) regulation (EC) 1005/2009

**Inventaires internationaux**

TSCA	Inscrit(e)
EINECS/ELINCS	-
LIS/LES	-
PICCS	-
ENCS	-
IECSC	-
AICS	-
KECL	-

**Légende**

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour cette substance/du mélange par le fournisseur.

**Section 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3**

H220 - Gaz extrêmement inflammable

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**Procédure de classification**

Méthode de calcul



---

**Date d'émission :** 01-sept.-2012

**Date de révision :** 29-sept.-2015

**Note de révision:** nouveau format.

**Cette fiche signalétique est conforme aux exigences du règlement (CE) no 1907/2006**

**Avis de non-responsabilité**

**À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.**

**Fin de la fiche signalétique**